



L'INITIATIVE SUR LA BIODIVERSITÉ EST NON SEULEMENT PEU EFFICACE, MAIS AUSSI CÔUTEUSE

AGEFI - 28.06.2024

«LA SUISSE EST L'UN DES PAYS CONNAISSANT LA PLUS GRANDE DENSITÉ DE RÉSERVES NATURELLES AU MONDE (ET LES RÈGLES QUI LES RÉGISSENT SONT MISES EN ŒUVRE DE MANIÈRE TRÈS STRICTES!)»

Le 22 septembre prochain, les Suisses seront appelés à se prononcer sur une nouvelle initiative populaire aux accents dogmatiques. Intitulé «pour l'avenir de notre nature et de notre paysage», ce texte vise, à l'instar de plusieurs initiatives récentes, à mieux protéger la biodiversité et la nature sur le territoire suisse.

De prime abord, l'objectif général de cette initiative paraît louable, en particulier en ces temps de bouleversements climatiques et de disparition de certaines espèces végétales et animales. Toutefois, les mesures qu'elle promeut sont disproportionnées et même contre-productives. Trois arguments plaident en ce sens.

Premièrement, si cette initiative était acceptée, les zones réservées à la protection de la biodiversité seraient drastiquement étendues au détriment des activités agricoles. Le monde paysan serait alors mis sous cloche et verrait ses terres (encore) réduites. Cette limitation de la marge de manœuvre entrepreneuriale des exploitations agricoles serait coûteuse pour l'agriculture suisse. Elle éroderait la compétitivité de nombreuses exploitations et risquerait d'entraîner des troubles sociaux. En effet, le monde paysan souffre déjà d'un excès de réglementations qui transforme de plus en plus les agriculteurs en fonctionnaires subalternes.

Deuxièmement, cette initiative fait fi des très nombreuses mesures déjà prises pour

protéger la faune et la flore. Rappelons que la Suisse est l'un des pays connaissant la plus grande densité de réserves naturelles au monde (et les règles qui les régissent sont mises en œuvre de manière très strictes!). Par conséquent, la Confédération et les cantons sont déjà en pointe en matière de protection de la biodiversité. En imposant une nouvelle couche d'obligations, cette initiative ne ferait donc que créer une sorte de «swiss finish» coûteux et peu efficace car les gains en matière de biodiversité seront marginaux.

Troisièmement, cette initiative est contre-productive. En effet, elle entre en contradiction, au moins dans son esprit, avec la loi sur l'électricité largement acceptée par la population le 9 juin dernier. Pour rappel, cette nouvelle loi sur l'électricité constitue l'un des principaux axes pour réaliser la neutralité carbone à l'horizon 2050. Grâce à elle, la Suisse accroîtra sa production électrique en développant significativement les énergies renouvelables, en particulier l'éolien, le solaire et l'hydraulique. Le territoire suisse étant exigu et son aménagement très codifié (on pense ici à la loi sur l'aménagement du territoire - LAT), il sera difficile, pour ne pas dire impossible, de dédier davantage de terres à la biodiversité tout en construisant des éoliennes, des parcs solaires ou encore des barrages.

En conclusion, c'est sans hésitation aucune qu'il faudra donc rejeter ce texte lors des prochaines votations fédérales.